COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 octobre 2023

Le 6 octobre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents:

MM. MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire

Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine - RICHERT Sabrina - SCHMIDT Christiane

MM. BAUER Alexandre - MAGNENET Gérard - MATZ Mickaël - MOSER Jacky - SEYLLER Marc

STUDER Simon

Absents excusés: M. GIRARDIN Jérôme ayant donné pouvoir à M. MATZ François

M. ZOSSI Serge

Date de convocation : 28 septembre 2023 Date d'affichage : 12 octobre 2023 Date de publication : 17 octobre 2023

Ouverture de la séance à 20h00

M. MAGNENET Gérard est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023
- 02 Eglise catholique : avenants aux marchés de travaux
- 03 Ouverture de crédits
- 04 Achat d'un terrain
- 05 Tarifs communaux 2024
- 06 Frais de télédistribution 2023
- 07 Création de commissions
- 08 Divers

01 - Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Eglise catholique : avenants aux marchés de travaux

Les conseillers,

VU la délibération du 18 mars 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux du clocher de l'église catholique,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 6 octobre 2023,

décident :

- d'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise BEYER COUVERTURE d'un montant de 21 577.29 € HT, le marché passant de 102 818,02 € HT à 124 395,31 € HT
- d'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise RAUSCHER TP & M d'un montant de 8 670 € HT, le marché passant de 39 648 € HT à 48 318 € HT
- d'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise GSE GANGLOFF d'un montant de 385 € HT, le marché passant de 3 195 € HT à 3 580 € HT

Adopté à l'unanimité

03 - Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits ci-après :

Budget Lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »

Pour couvrir le remboursement de la dette en capital

Dépenses : C/7133 - 042 : + 8000 €

Recettes : C/7015 : + 8000 €

Dépenses : C/1641 : + 8000 € Recettes : C/3351 - 040 : + 8000 €

Pour couvrir le remboursement des intérêts supplémentaires et des frais de dossier

Dépenses : C/66111 - 66 : + 3000 € C/627 - 011 - : + 300 €

C/608 − 043 : + 3000 €

Recettes : C/796 - 043 : + 3000 €

C/774: + 3300 €

Adopté à l'unanimité

04 - Achat d'un terrain

Le Maire propose à ses collègues d'acheter le terrain appartenant aux héritiers de Mme SCHEYDER née STAUB Lucie Odile cadastré comme suit :

- Section D n° 169 « BRUENNLERSTUECKE » d'une contenance de 19.30 ares au prix de 16 € l'are

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir ce terrain,
- de confier la rédaction de l'acte à Maître Luc SENGEL, Notaire à LA PETITE PIERRE,
- de prendre en charge les frais de Notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

05 - Tarifs communaux 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différents tarifs communaux applicables à compter du **1**^{er} **janvier 2024** comme suit :

Occupation de la salle polyvalente :

Manifestation sans entrée payante et sans bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Petite salle	85 €	125€
Grande salle	115 €	205 €
Cuisine: matinée ou soirée	60 €	60 €

Manifestation ou bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Grande salle	200 €	400 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	120€
Cuisine : matinée + soirée	90 €	180 €

En sus s'ajouteront aux tarifs précités les conditions tarifaires ci-après :

1,50 €/litre de fuel consommé durant la période de prise en charge de la salle

0,25 €/KWh consommé durant la période de prise en charge de la salle

Majoration **50 %** des tarifs de location de la salle en cas de dépassement de l'heure de retour des clefs.

En outre, les mesures compensatoires ci-dessous énumérées seront appliquées :

- 1. Versement de la somme de **85** € sous forme d'arrhes au moment de la réservation ;
- 2. Présentation d'une attestation d'assurance concernant la garantie Responsabilité Civile ;
- 3. Dépôt d'un chèque caution de 200 €;
- 4. Clefs: Remise à 14 heures J 1 Retour à 16 heures J + 1
- 5. Nettoyage de l'espace intérieur et extérieur par le locataire.

En 2024, chaque association locale aura l'usage gratuit de la salle pour l'organisation **d'une manifestation** au courant de l'année.

Adopté à l'unanimité

Madame LUDMANN Anna rejoint la séance à 20h40.

06 - Frais de télédistribution 2023

Les conseillers, Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDENT:

- de maintenir le tarif des frais de fonctionnement de l'antenne de télédistribution pour l'année 2023 à **8,39 € HT par mois**.

Adopté à l'unanimité

07 - Création de commissions

a) Commission chargée du dérèglement climatique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard MAGNENET, et faute de volontaires souhaitant siéger dans cette commission, cette dernière n'a pas été créée.

b) Commission chargée de l'environnement

Il a été décidé de créer cette commission composée du Maire, M. RINIE Jean-Luc, Président, et de 7 membres du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité
- 1 abstention

08 - Divers

Sous le point Divers, le Maire :

Informe ses collègues :

- que l'étude lancée par le SIVOM DE LA HAUTE MODER concernant les eaux claires parasites est terminée. Des travaux seront réalisés dans la commune au printemps 2024
- que le réseau de téléphonie en cuivre sera supprimé en 2027
- du projet d'installation d'une gendarmerie mobile à WINGEN SUR MODER
- du résultat de l'évaluation des écoles de ROSTEIG et de WINGEN SUR MODER
- qu'un conciliateur de justice est à la disposition des habitants pour régler les problèmes de voisinage

Remercie les conseillers présents à la Kirb pour le montage, la surveillance et le démontage de la structure gonflable.

Il tient également à souligner le travail des bénévoles de l'association SPORTS & LOISIRS pour l'organisation de la Kirb.

Fait distribuer le rapport annuel 2022 du SMITOM